Le C.R.D.P. de l'académie de Paris.

Numéro d'inventaire : 1979.35564
Auteur(s) : Marcel Leherpeux
Type de document : article
Date de création : 1971 (vers)
Description : 2 pages extraites d'une revue et agrafées.
Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 160 mm
Notes : Article sur la fondation du CRDP de Paris en 1971 (Extrait d'une revue non mentionnée).
Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 3 pages

le c.r.d.p. de l'académie de Paris

Monsieur le Directeur MINOT *pense que la naissance du Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Paris mérite de figurer au carnet rose de l'Institut National d'Administration Scolaire. Je l'en remercie.*

En vérité il s'agit moins d'une naissance que d'une reconnaissance. Un enfant perdu rejoint les siens, qui le rebaptisent. Le C.A.D.E.P. devient C.R.D.P. Il acquiert un état civil. Peut-être va-t-il devenir adulte, à moins qu'il ne reste longtemps encore dans l'état d'adolescence, où l'on sait que beaucoup se complaisent, et qui ne comporte pas que des désagréments.

L'arrêté du 8 février 1971 est ainsi rédigé :

« Article premier : *Il est constitué dans l'Académie de Paris, un Centre Régional de Documentation Pédagogique.*
Article 2 : *Le Directeur de l'Institut National de Recherche et de Documentation Pédagogiques et le Recteur de l'Académie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.* »

Des dispositions vont être prises tant par M. le Directeur de l'I.N.R.D.P. que par M. le Recteur de l'Académie de Paris qui tendront à donner à la nouvelle institution la même forme qu'aux C.R.D.P. qui existent dans toutes les Académies de province et dont certains en sont arrivés à un développement considérable.

Il s'agira de toute manière de contribuer, par tous les moyens possibles, au perfectionnement pédagogique des maîtres des

• M. Henri LE GALLO, de l'inspection académique du Mans à celle de la Seine-Saint-Denis;

• M. Eugène PUIGSEGUR, réintégré après détachement auprès des Affaires étrangères, est nommé à l'inspection académique de Privas;

• M. Guy ROBILLART, de l'inspection académique de Digne à celle de Saint-Denis-de-la-Réunion;

• M. Marius ROBLIN, de l'inspection académique de Troyes à celle de Poitiers;

• M. Pierre VEYRE, de l'inspection académique d'Alençon à celle du Mans.

CIRCONSCRIPTIONS ACADEMIQUES

Un décret du 14 septembre 1971 a modifié les limites territoriales des circonscriptions académiques de Caen, Nantes et Rennes. A compter du 1/1/1972 ces circonscriptions académiques sont constituées de la façon suivante :

CAEN : Calvados, Manche, Orne.

NANTES : Loire-atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée.

RENNES : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan.

INSPECTION GENERALE

• M. Jean FERREZ, chef de service à l'administration centrale, et M. Pierre MERIEN, inspecteur de l'administration, ont été nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'Education nationale (Décret du 3 septembre 1971).

• M. Jean-Marie MANHIABAL, professeur certifié, proviseur du lycée nationalisé de Clamecy, a été nommé inspecteur de l'administration de l'Education nationale (Décret du 16 juillet 1971).

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES

• M. Raymond DEUGNIER, conseiller-maître à la Cour des Comptes, a été nommé président du Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Arrêté du 1er juillet 1971).

ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE

Les Secrétaires généraux d'Université ont, le 27 mai 1971, décidé de se réunir en un Groupe Permanent des Secrétaires Généraux d'Université.

Le groupe donnera une priorité à l'étude des problèmes d'administration universitaire, à l'établissement et l'organisation des relations extérieures mais il n'exclut pas la possibilité d'aborder des problèmes spécifiques de la fonction.

Pour atteindre ces objectifs les Secrétaires généraux ont organisé 5 ensembles régionaux de travail suivant un découpage provisoire des ressorts académiques. Chaque ensemble a désigné un représentant titulaire et un suppléant qui, réunis, constituent le Bureau provisoire.

Structure provisoire actuelle :

	Titulaire	*Suppléant*
Paris :		
	M. QUILLOT Paris I	M. ENDRIVET Paris III
Nord-Ouest :		
	M. CAUCAL Caen	M. ARNIAUD Amiens
Sud-Ouest :		
	M. PRINEAU Toulouse III	M. MICHAU Limoges
Nord-Est :		
	M. ROSEZ Dijon	M. ANTOMARCHI Reims
Sud-Est :		
	M. CONNAT Aix-Marseille II	M. ROUQUAIROL Saint-Etienne

Le secrétariat du groupe est assuré par M. CONNAT.

divers enseignements de 1er et de second degrés. C'est-à-dire de donner à ces maîtres les moyens d'information et de réflexion sans lesquels il ne saurait être question de leur demander de s'engager résolument dans l'effort d'adaptation de l'enseignement aux exigences d'un monde en devenir.

Le système scolaire français, que l'on entend souvent critiquer, supporte à l'évidence la comparaison avec bien d'autres systèmes étrangers et les résultats qu'il obtient globalement ne sont pas inférieurs à ceux qu'obtiennent de par le monde des systèmes différents. Il ne doit pas être question de le remodeler sans cesse dans le seul souci de le mettre au goût du jour, et nombre de ses traditions sont respectables et doivent être sauvées.

Il n'est pas question non plus de le figer dans un état que l'on tiendrait pour idéal en refusant de tenir compte de tout ce qui change autour de lui et en négligeant ce que peuvent apporter les incessantes découvertes de la psychologie, de la pédagogie ou de la technologie.

Mais rien ne serait plus absurde que de vouloir établir de nouvelles vérités pour ensuite les imposer toutes faites aux enseignants. Plus que nulle part ailleurs l'action dépend ici de l'acteur. La formule est ancienne mais toujours vraie qui dit « que l'on enseigne ce que l'on est bien plutôt que ce que l'on sait ».

Il s'agit donc de transformer les hommes, ou plus exactement, car de toute manière, ils ne se laisseraient pas faire, de les amener à vouloir se transformer et de les aider à se transformer. Il faut, pour cela, établir des relations d'une qualité telle que les dés ne soient jamais pipés et qu'aucun engagement ne se prenne que lucidement et volontairement.

Le rôle du C.R.D.P. est sans aucun doute de contribuer à établir entre tous ceux qui participent à l'action d'éducation, qu'ils soient instituteurs, professeurs, chefs d'établissement, inspecteurs, administrateurs, des liaisons d'une telle qualité que la confiance entre eux s'établisse et que la pensée circule librement. Il ne s'agit donc pas d'imposer de quelque manière que ce soit des idées ou des comportements, il s'agit tout simplement de provoquer la rencontre et l'échange entre ceux qui ont pris, consciemment ou non, en devenant enseignant, l'engagement de se remettre toujours en question.

C'est pourquoi le C.R.D.P. de Paris s'est résolument engagé dans une action de perfectionnement pédagogique. Aussi bien avant d'être reconnu officiellement et d'être amené de ce fait à prendre le même titre que ses homologues de province, s'appelait-il Centre Académique de Documentation et d'Etudes pour